

# Bienvenue !

## L' Association du personnel

Speaker: Helena Zerlauth



# Cadre juridique spécifique



- 59 -

**CHAPITRE VII**  
**RELATIONS AVEC LE PERSONNEL**

Indépendamment du système hiérarchique, les relations entre le Directeur général et le personnel s'établissent soit à titre individuel, soit à titre collectif par l'intermédiaire de l'Association du Personnel.

Le Directeur général tient les membres du personnel informés de la politique générale de l'Organisation.

Les statuts de l'Association du Personnel, approuvés par le personnel, doivent être compatibles avec les objectifs et les activités de l'Organisation ainsi qu'avec son statut d'organisation intergouvernementale. Le Directeur général juge de cette compatibilité.

L'Association du Personnel est représentée de plein droit dans les divers organes consultatifs prévus par les Statuts et Règlement.

Le Directeur général veille à ce que les membres du personnel élus au Conseil de l'Association du Personnel, ainsi que ceux qu'elle mandate, disposent des garanties de temps, de lieu et d'expression nécessaires à l'exercice de leur mandat. La garantie d'expression s'exerce dans les conditions définies aux Articles 5.1.3.01 et 3.07.

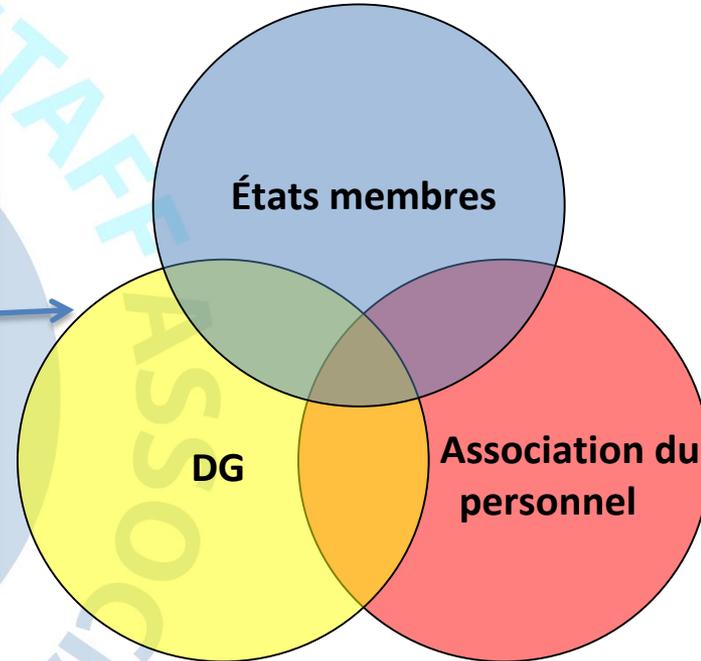
L'exercice d'un mandat électif au sein de l'Association du Personnel ne peut avoir d'effet ni sur la carrière, ni sur le plus disciplinaire. A cet effet, les membres du personnel ne peuvent être licenciés :

a) ni pour services non satisfaisants, réduction de l'effectif ou suppression de poste, sans consultation préalable de la Commission paritaire consultative des Recours,

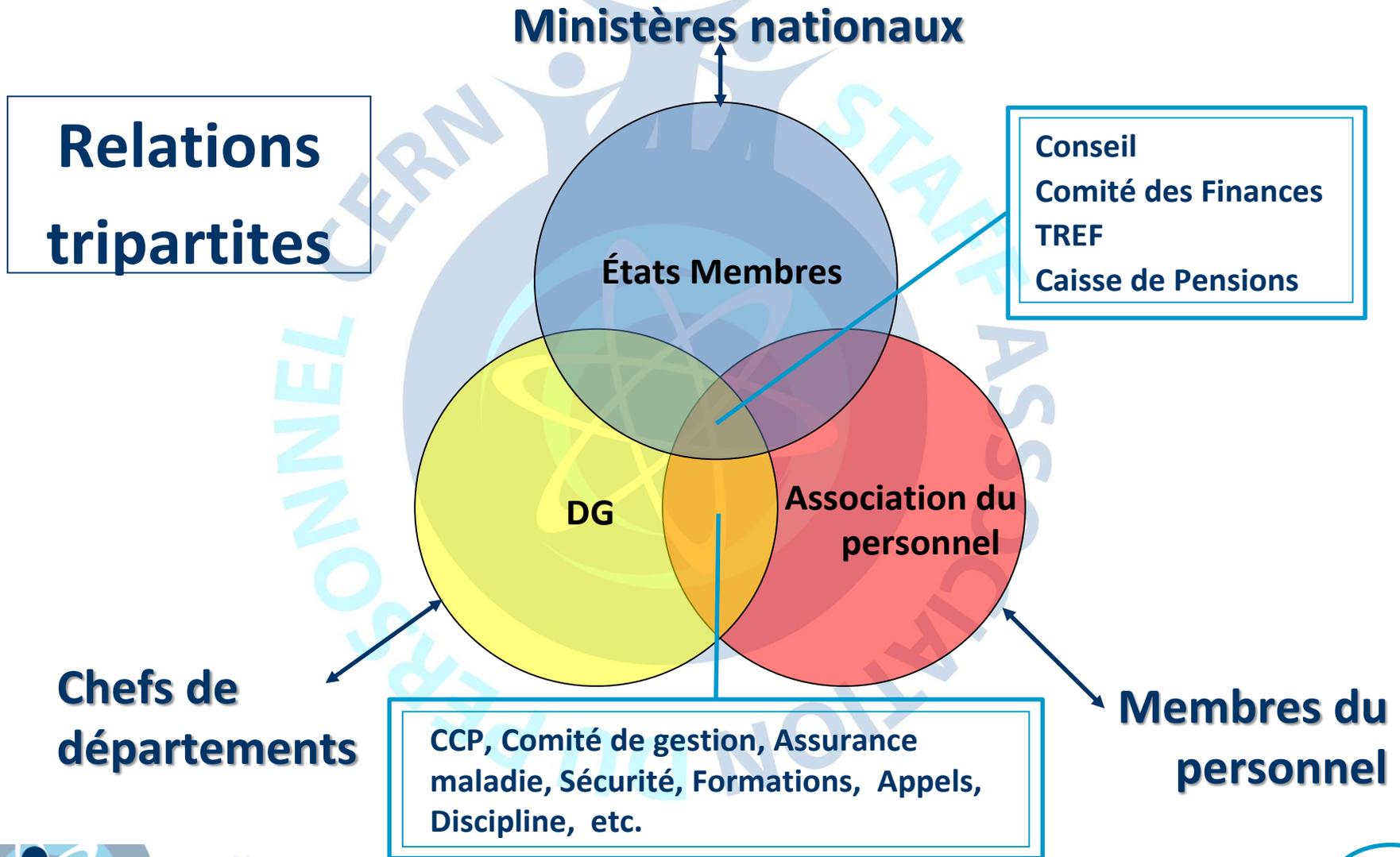
b) ni pour raison disciplinaire sans consultation préalable de la Commission paritaire consultative de Discipline.

Les questions générales concernant le personnel font l'objet d'une concertation entre le Directeur général et l'Association du Personnel.  
Par concertation, on entend une procédure par laquelle le Directeur général et l'Association du Personnel se concertent afin de parvenir à une position commune.  
Il est créé à cette fin un Comité de Concertation permanent (CCP).

STATUT	
Chapitre VII	
Articles S VII 1.01 - 1.08	
1er janvier 2007	
Applicable à	Article n°
MP	S VII 1.01 Relations entre le Directeur général et le personnel
MP	S VII 1.02 Information des membres du personnel
MP	S VII 1.03 Statuts de l'Association du Personnel
MP	S VII 1.04 Représentation dans les organes consultatifs
MP	S VII 1.05 Garanties des représentants du personnel
MP	S VII 1.06 Exercice d'un mandat électif
MP	S VII 1.07 Comité de Concertation permanent (CCP)



# Cadre juridique spécifique



# Les rôles de l'AP



Vous représenter



# Les rôles de l'AP



## Vous défendre



### Commission des cas particuliers

#### Mandat

La Commission des Cas particuliers est chargée d'assister les membres de l'Association l'Organisation. À la demande du Comité exécutif, la Commission peut aussi assister des personnes qui ne sont pas membres de l'Association, en particulier lorsque cela permet de promouvoir l'intérêt d'une partie de celui-ci.

Sur proposition du Comité exécutif, le Conseil du personnel nomme les membres de la Commission des cas particuliers, après consultation du Comité exécutif et du Règlement de la Commission des cas particuliers, après consultation du Comité exécutif.

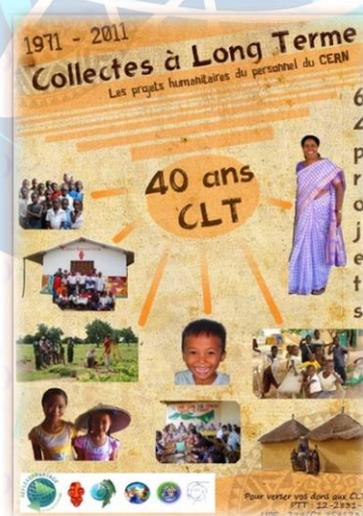
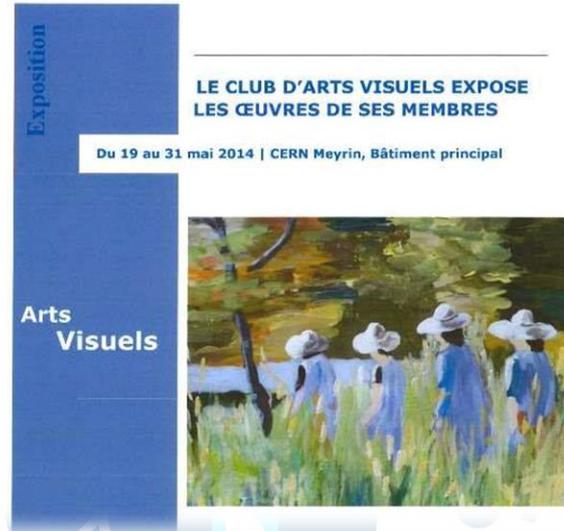
# Les rôles de l'AP

## Faciliter votre intégration

### Clubs (±52)

- Amateur radio club
- Aquarium Club
- Artemusa
- Arts Visuels Club
- Astronomy Club
- Automobile Club
- Basketball Club
- Billiards and Snooker

...



Staff  
Association

Induction mensuelle



# Jardin d'enfants et Ecole de l'Association du personnel du CERN



# Les acteurs de l'Association

## Le Secrétariat de l'Association du personnel :

Bâtiment 64/R-010 / Email: [staff.association@cern.ch](mailto:staff.association@cern.ch)



**Catherine  
Regelbrugge**  
☎ 74224



**Helena Zerlauth**  
☎ 72819



**Stéphanie  
Palluel**  
☎ 167247



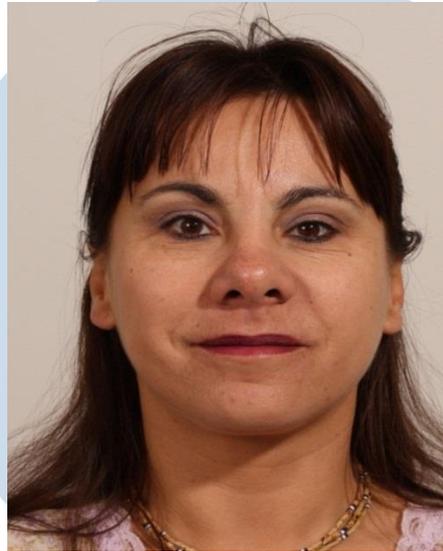
# Les acteurs de l'Association

## Le Président et Vice-Présidents

Bâtiment 64/R-010/Email: [Staff-President@cern.ch](mailto:Staff-President@cern.ch)



**Michel Goossens**  
Président  
☎ 73738



**Céline Grobon**  
Vice-Présidente  
☎ 79552



**Alessandro Raimondo**  
Vice-Président et Trésorier  
☎ 73471



# Les acteurs de l'Association



Vos délégués / Your delegates  
2014-2015



Sandrine BAUDAT	Marie-Noëlle BEAUMONT	David BELOHRAD	Patrick BLAISE	Corinne BLANC	Oliver BOETTCHER
Rachel BRAY	Caroline CAZENOVES	Flavio COSTA	Nicolas DELRUELLE	Dominique DENUZIERE	Sébastien EVRARD
Frédéric GALLEAZZI	Juan GARCIA PEREZ	Martin GASTAL	Rossano GIACHINO	Michel GOOSSENS	Céline GROBON
Michael JECKEL	Silgrid KNOOPS	Jaël LAHAYE	Catherine LAVERRIERE	Lynda LEROUX	Michael LUDWIG
Sonia MALLON AMERIGO	Niko NEUFELD	Jaap PANMAN	Rosario PRINCIPE	Alessandro RAIMONDO	Fons RADEMAKERS
Nicolas SALOMON	Yves SILLANOLI	Almudena SOLERO	Jean-Philippe TOCK	Jacky TONOLI	Philippe TRILHE
Henrik VESTERGARD	Eric VEYRINES	Stéphane WIAND	Niki ZIOGAS		



Staff  
Association

Induction mensuelle

# S'informer

---

- Notre Bulletin bimensuel :

# ECHO



- Nos réunions publiques : au moins une fois/an
- Notre site web : <http://staff-association.web.cern.ch/>
-  <https://www.facebook.com/StaffAssociation.Cern>
- Vos délégués dans chaque département
- [Staff.Association@cern.ch](mailto:Staff.Association@cern.ch)



# Adhésion

---

- **Soyez solidaires en adhérant en signant le formulaire qui se trouve sur notre site web ou dans les bureaux de notre secrétariat**
  - ✓ **Adhésion volontaire**
  - ✓ **Coût de la contribution en fonction du type de contrat CERN (LD and fellow: 50CHF/year)**
  - ✓ **Possibilité d'adhérer à l'assurance perte de gain**
  - ✓ **Bénéficie de nombreuses remises de nos partenaires**



Staff Association Membership form

Print Attach file

Staff Association Membership form

Staff Association Membership Requestor

Helena Zerlauth

Membership starting date

Membership application



I wish to join the Staff Association

- I have taken note of the [Association's Status](#) and I undertake to abide by them;
- I hereby authorize yearly payment of dues by payroll deduction in January, until further notice(Staff Membes and Fellows only).

Membership fee

More information

- None --
- Staff Members (IC) 0.2% of the basic salary
- Staff Members (LD) fixed contribution fee of 50 CHF
- Fellow fixed contribution fee of 50 CHF
- Apprentices fixed contribution fee of 50 CHF
- Associated Members of the Personnel fixed contribution fee of 50 CHF

Membership fee details

Membership contribution fee details at Staff Association Pages: [Membership: how do i become a member and how much does it cost?](#)

I acknowledge that I have read and agree to the above Terms and Conditions

Staff Association secretariat

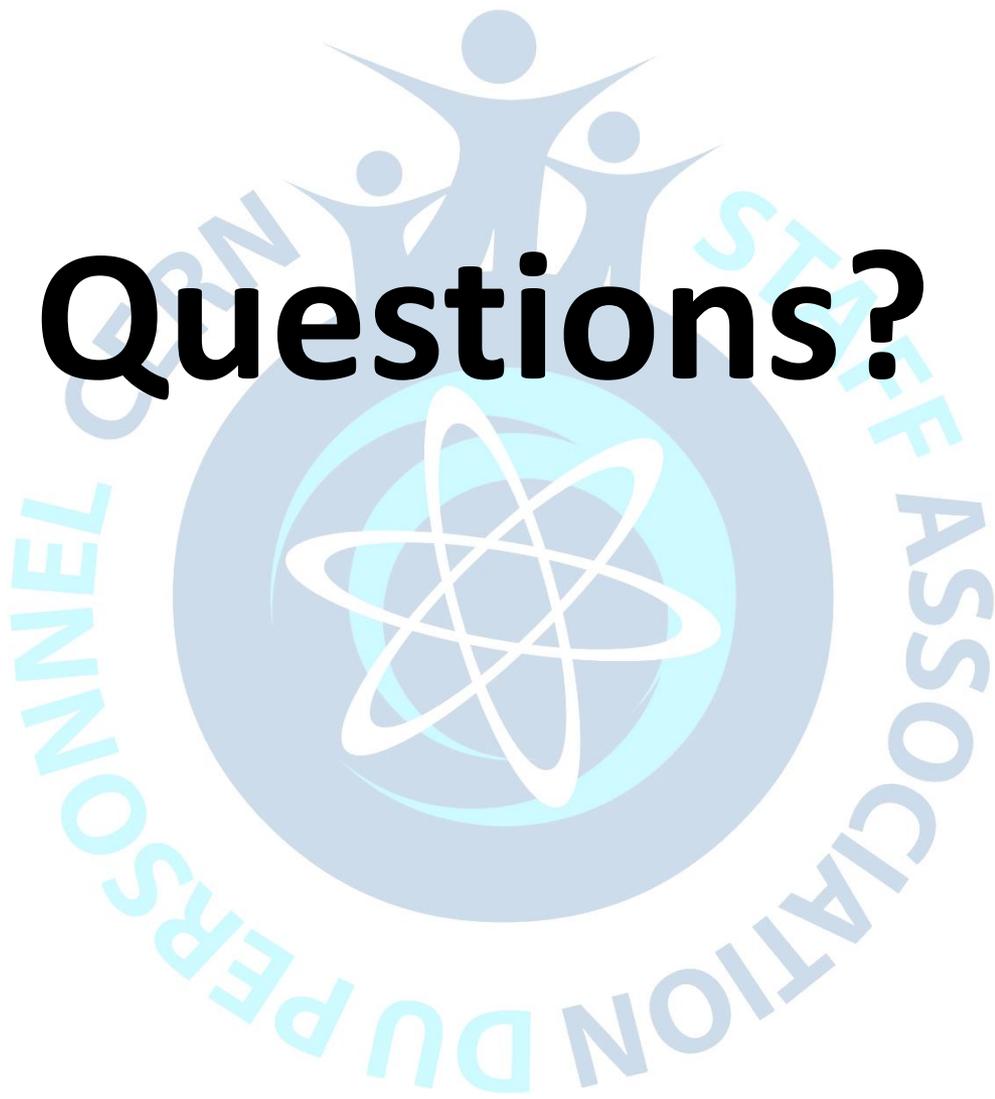
Staff Association secretariat will acknowledge your request and provided you with the needed information to complete the membership process.

Your request will be treated confidentially.

- <http://staff-association.web.cern.ch/fr>
- <http://www.facebook.com/StaffAssociation.CERN>

Further details

Submit



**Questions?**